

## SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Le vendredi 05 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura et Francillard Eve – Messieurs Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Besson Patrick a donné sa procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.  
Madame Huart Noémie a donné sa procuration à Madame Francillard Eve.  
Monsieur Charquet Pierre a donné sa procuration à Monsieur Le Thérizien Serge.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

N°	Intitulé	Votes		
		Pour	Contre	Abstention
56-2026	Désignation des délégués pour élections sénatoriales	12+3		
57-2026	Approbation devis l'Orgu' à Billy - Foire du 15 juin 2026	12+3		
28-2026	Tarif cantine scolaire à compter du 1er septembre 2026	12+3		

Secrétaire de séance,  
REY Suzanne



Le Maire,  
LENFANT Anne





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Le vendredi 05 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura et Francillard Eve – Messieurs Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Besson Patrick a donné sa procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.  
Madame Huart Noémie a donné sa procuration à Madame Francillard Eve.  
Monsieur Charquet Pierre a donné sa procuration à Monsieur Le Thérizien Serge.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 56-2026 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTIONS SÉNATORIALES

**Vu** le code électoral;

**Vu** le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Vu** l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il sera procédé au vote.

#### a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Serge Le Thérizien, M. Gilles Berthet, Mme. Eve Francillard et M. Thibaud Rigaud Minet.

La présidence du bureau est assurée par Madame le Maire.

Secrétaire Suzanne Rey.

#### b) Élection des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées :

**56/2026**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. BESSON Jean-Luc : 14 voix
- Mme. DUQUESNOY Frédérique : 14 voix
- Mme. LENFANT Anne : 14 voix
- Mme. REY Suzanne : 2 voix

M. BESSON Jean-Luc, Mme. DUQUESNOY Frédérique, Mme. LENFANT Anne, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales. Ils acceptent leur mandat.

c) Élection des délégués suppléants :

Les candidatures enregistrées :

- Mme. REY Suzanne
- M. BESSON Patrick
- Mme. BREYTON Stéphanie

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme REY Suzanne : 14 voix
- M. BESSON Patrick : 14 voix
- Mme BREYTON Stéphanie : 14 voix

Mme REY Suzanne, M. BESSON Patrick, Mme BREYTON Stéphanie ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales. Ils acceptent leur mandat.

56/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de séance,**

**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12+3  
Nombre de suffrages exprimés : 12+3  
Date de la convocation : 01/06/2026  
Date d'affichage : 01/06/2026  
Votes :  
Pour : 12+3      Contre :      Abstention :

**56/2026**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le



ID : 073-217301076-20260605-DEL562026-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Le vendredi 05 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura et Francillard Eve – Messieurs Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Besson Patrick a donné sa procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Madame Huart Noémie a donné sa procuration à Madame Francillard Eve.

Monsieur Charquet Pierre a donné sa procuration à Monsieur Le Thérizien Serge.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 57-2026 : APPROBATION DEVIS L'ORGU'A BILY – FOIRE DU 15 JUIN 2026

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée qu'une foire communale est organisée tous les ans le 15 juin sur la commune à Epernay.
- propose que la commune contribue à la foire du 15 juin en approuvant le devis de l'entreprise « L'ORGU'A BILY » pour une prestation musicale.
- propose d'approuver ce devis pour un montant de 350.00 €HT soit 350.00 €TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, le devis de l'entreprise « L'ORGU'A BILY » pour un montant de 350.00 €HT soit 350.00 €TTC
- et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12+3  
Nombre de suffrages exprimés : 12+3  
Date de la convocation : 01/06/2026  
Date d'affichage : 01/06/2026  
Votes :  
Pour : 12+3                      Contre :                      Abstention :

Le Maire,  
Anne LENFANT



57/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Le vendredi 05 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura et Francillard Eve – Messieurs Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Besson Patrick a donné sa procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.  
Madame Huart Noémie a donné sa procuration à Madame Francillard Eve.  
Monsieur Charquet Pierre a donné sa procuration à Monsieur Le Thérizien Serge.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 58-2026 : TARIF CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2026

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Considérant les frais engagés par la commune sur la gestion de la cantine scolaire ;  
Considérant l'augmentation du prix du repas annoncé par le fournisseur Trait'Alp de 0.23€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;  
Considérant le prix facturé aux parents pour le service du midi (2h de garderie périscolaire, fourniture et service du repas) actuel de 4,62€TTC,

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter le tarif facturé aux parents lié à la cantine scolaire sans toutefois reporter l'intégralité de l'augmentation sur cette tarification.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Décide d'augmenter le prix du service du midi de 0,18€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;
- Fixe le prix du service du midi à **4,80€ TTC** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;
- Décide de facturer le prix du service du midi à **9.00€ TTC** pour toute inscription hors délai et acceptée par le service de la cantine ;
- Demande à Madame le Maire de mettre à jour le règlement intérieur de la cantine en conséquence.

58/2026

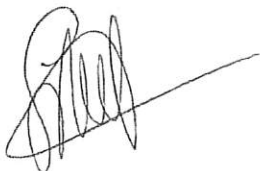
Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de séance,**



**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12+3  
Nombre de suffrages exprimés : 12+3  
Date de la convocation : 01/06/2026  
Date d'affichage : 01/06/2026  
Votes :  
Pour : 12+3                  Contre :                  Abstention :

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.